



## DOSSIER

# Santé: questions de droits

**L**a santé reste l'une des premières –sinon la première– préoccupation des Français, pour qui elle est un objet de droit et une pierre de touche quant à l'égalité vis-à-vis de ce droit. L'intuition collective à cet égard est que l'état de santé général renvoie à l'organisation politique du système, à des choix de gestion des territoires et des organisations du travail, à un certain degré d'acceptabilité des inégalités, face à la mort, par exemple.

En France, nonobstant le préambule de la Constitution de 1946 qui prévoit la reconnaissance d'un droit à la santé pour l'ensemble de la population, quelle que soit son origine ou son appartenance sociale, les inégalités se sont creusées sur fond de crise. Car, indépendamment du seul aspect de l'égalité d'accès aux soins, d'autres facteurs fondamentaux s'avèrent déterminants pour la santé tels que les conditions de travail, de logement, d'alimentation, l'accès à une protection sociale en cas de maladie, sans oublier l'accès à l'éducation et à l'information relative aux enjeux sanitaires. Ces déterminants sociaux, qui ne touchent pas uniquement des populations précaires, contribuent à dégrader la situation de tous...

Ce mouvement est flagrant en ce qui concerne l'hôpital public. Ultime garant de l'égalité d'accès aux soins, pôle d'excellence dans le domaine de la recherche médicale, il est depuis plusieurs années l'objet de réformes successives. Dernière en date, la loi « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires » (loi « HPST »). Celle-ci s'attache à remettre en cause en profondeur l'organisation et la gouvernance de l'hôpital public. Dernier avatar d'une crise qui vient de loin, cette loi a été férolement critiquée par les professionnels de santé, qui l'analysent comme une tentative d'axer le fonctionnement de l'hôpital public sur des critères de gestion financière. Une orientation qui, combinée à des spécialisations

territoriales, aboutirait à supprimer l'hôpital comme pivot du droit aux soins pour tous.

Cet « empêchement de soins » par la raréfaction des moyens offerts également à toutes et tous se retrouve autour d'un autre enjeu, celui du droit à l'interruption volontaire de grossesse. Après avoir connu de conséquentes améliorations, le droit à l'avortement subit de plein fouet les politiques de restriction budgétaire. Fermetures de centres IVG, accessibilité limitée et inégalités devant les délais et en fonction des territoires font que la liberté et la santé des femmes sont menacées.

Autre catégorie fragilisée par un contexte d'exacerbation de crise sociale et de polarisation des inégalités, les handicapés et personnes âgées, qui sont envisagés dans le débat public sous l'angle d'un « problème » à résoudre. Autrement dit, d'un coût à financer. Mais comment, justement, financer ce fameux « cinquième risque » qu'est la dépendance ? La cinquième branche de l'assurance maladie, projet ni utopique ni rétrograde, reste une démarche prometteuse pour l'ensemble des bénéficiaires, des professionnels et des aidants. Elle s'inscrit contre toute dérive de marchandisation du handicap, sous toutes ses formes et dans toutes ses déclinaisons.

S'il est une confusion qui persiste aujourd'hui dans beaucoup d'esprits, c'est celle entre le soin et la santé. Ce sont deux entités différentes, l'une, le soin, étant une partie de l'autre, la santé. Or réduire la santé à la maladie et aux soins qui s'y rattachent, c'est ne pas comprendre que la plupart des phénomènes morbides qui « construisent » une maladie ont à voir avec de multiples facteurs qui vont bien au-delà du dysfonctionnement somatique du corps.

L'actualité est d'ailleurs venue le rappeler de façon cruelle et répétitive. Le travail n'est pas la santé. Il peut même devenir l'un de ses principaux facteurs de dégradation. Dans son dernier ouvrage, dont nous publions un large extrait, Yves Clot poursuit un travail de recherche engagé de longue date sur le travail pour interroger les « solutions » qui surgissent dans le débat public, souvent marquées de « despotisme compassionnel » et fort éloignées des mécaniques subtiles du réel. Un point de vue qui bouscule nombre d'idées reçues...

*L'état de santé général renvoie à l'organisation politique du système, à des choix de gestion des territoires et des organisations du travail, à un certain degré d'acceptabilité des inégalités.*

Pierre Tartakowsky, rédacteur en chef d'*H&L*